



**Décision n° CODEP-LYO-2025-069733 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 28 novembre 2025 autorisant EDF à modifier temporairement les règles générales d'exploitation du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 593-1 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 20 novembre 1972 autorisant la création par Électricité de France de la centrale nucléaire de Bugey (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranches) dans le département de l'Ain ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification temporaire du chapitre III des règles générales d'exploitation du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey, soumise à l'ASNR par téléprocédure et référencée D5110LETMSQ2500130 du 17 octobre 2025, ensemble les éléments complémentaires référencés D5110MTRGE25008 indice 2 et D5110/RGE/ITS6/221 indice 3 transmis le 25 novembre 2025 à l'issue de l'instruction de cette demande par les services de l'ASNR,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Électricité de France, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier de manière notable les règles générales d'exploitation du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey (INB n° 78) dans les conditions prévues par sa demande du 17 octobre 2025 complétée par les éléments du 25 novembre 2025 susvisés.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Lyon, le 28/11/2025

**Pour le président de l'ASNR et par délégation,  
Le directeur général adjoint  
Signé par**

**Julien COLLET**